

DEPARTEMENT : CANTAL
 Arrondissement : AURILLAC
 Canton : MAURS
 Commune : SAINT-MAMET
 LA SALVETAT



2023/162

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Séance publique du 31 janvier 2023

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	19

Date de convocation
20/01/2023

Date d'affichage
01/02/2023

Objet de la délibération

ACCEPTATION DE
 PARTICIPATION A LA
 DEMARCHE
 CONSOCANTAL : 50 % DE
 PRODUITS LOCAUX DANS
 LA RESTAURATION
 COLLECTIVE

Présents : FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, BEDOUSSAC Claude, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAUURIE Michel, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACALT Isabelle, FAURE Cédric, CALMEJANE Céline, DESTOMBES Benoît, LAMOUREUX Alexis.

Absents excusés : GAILLAC Jacqueline pouvoir à MONREYSSE Monique, BERTRAND Patrick pouvoir à Elisabeth PICARROUGNE, SOLIER Hélène pouvoir à BASSET Philippe, BOUNIOL Lucie pouvoir à FAURE Cédric.

Monsieur le Maire,

- Informe les membres du Conseil Municipal de l'appel à candidatures « Consocantal » lancé par le Conseil Départemental du Cantal et de la Chambre d'Agriculture.
- Depuis de nombreuses années, le Département et la Chambre d'Agriculture oeuvrent à la valorisation des produits locaux dans l'alimentation locale. La restauration collective est associée, notamment grâce à la plateforme Agrilocal 15 qui est ouverte gratuitement aux acheteurs de la restauration collective et aux fournisseurs de produits locaux.
- La commune de Saint-Mamet-la Salvetat utilise cette plateforme Agrilocal 15 pour une grande partie de ses approvisionnements pour la restauration scolaire de l'école primaire.
- Afin d'amplifier ces actions de valorisation des produits locaux sur le territoire, le Département, la Chambre d'Agriculture et le Préfet, ont initié la démarche « Consocantal : 50% de produits locaux dans la restauration collective ».
- Cette démarche « Consocantal », après une phase expérimentale, s'ouvre à l'ensemble des établissements de restauration collective publique et associative.
- La commune de Saint-Mamet peut répondre à cet appel à candidatures « Consocantal », en tant que structure publique responsable d'un établissement de restauration collective, la cantine scolaire de l'école primaire de Saint-Mamet-La Salvetat
- Informe des objectifs de cette démarche et des engagements de chacune des parties.
- Après lecture de la convention d'objectifs relative à la démarche en faveur de l'utilisation des produits locaux dans la restauration collective, propose de répondre à cet appel à candidature et d'accepter cette convention d'objectifs.
- Demande l'autorisation à signer la convention d'objectifs si la commune est retenue dans cette démarche « Consocantal ».

Le Conseil Municipal, a délibéré
Par 18 voix pour, 0 contre, 1 abstention

- Accepte de répondre à cet appel à candidature « Consocantal » et la convention d'objectifs, jointe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer si la commune est retenue dans cette démarche « Consocantal ».



Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Eric FEVRIER

Certifié exécutoire par M. FEVRIER, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 01 février 2023
Et la publication le 01 février 2023
Le Maire,

